

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pièce d'identité en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

Certificat d'hébergement (si le demandeur est hébergé à titre gracieux)

Dernier relevé de charges de copropriété (si le demandeur est propriétaire occupant)

Autorisation du propriétaire concernant la sous location (si le demandeur est sous-locataire)

Dernière quittance de loyer (si le demandeur est locataire, sous locataire, colocataire ou résident de logement foyer)

Pour le versement de l'aide :

Dernière facture impayée d'électricité et/ou de gaz établie au nom du demandeur

Lettre de relance adressée par votre fournisseur d'énergie

Selon votre situation :

Attestation d'inscription à Pôle Emploi et notification de versement d'indemnités de chômage ou notification de fin de droits de ces mêmes indemnités

Vos ressources :

Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer

Tous documents concernant vos ressources récentes (3 derniers mois) et celles de toutes les personnes vivant au domicile : salaires, indemnités de chômage, RSA, retraites, pension, indemnités journalières, Allocation aux Adultes Handicapés, complément de libre choix d'activité dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant etc.